

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DE LA RUE DU CAN, Le Maire.

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
9	8	8

Présents : Pierre DE LA RUE DU CAN, Jean-Pierre BOUTONNET, Catherine PEPINOTREMENOS, Renée HEIM, Jean-Marie BOYER, Renée BOUSCHET, François ANDRE et Jacques PIBAROT.
Yves CAYROCHE absent.

Catherine PEPINOTREMENOS a été nommée secrétaire de séance ;

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du PV de la réunion précédente :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 09 octobre 2023 est approuvé.

1- Autorisation de demande de subvention pour la rénovation et la renaturation de l'espace devant la salle polyvalente :

Il est décidé d'inclure ces travaux dans la demande de financement des travaux de rénovation du bâtiment de la mairie.

2- Autorisation de demande de subvention pour la rénovation de l'ensemble du bâtiment de la mairie :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à présenter des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat (financement DETR), du Département et de la Région.

Le coût des travaux de rénovation de la salle polyvalente et de la cour est estimé, selon l'avant-projet sommaire à 621 302,50 € ht

Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 0

3- Demandes de subventions voyages scolaires :

Le Maire fait part des demandes de subventions du Collège de Génolhac et de l'Ecole primaire de Villefort pour le financement de voyage scolaire.

Un élève domicilié sur la commune est concerné par un voyage en Espagne pour le Collège de Génolhac et deux élèves pour le voyage à Paris pour l'école de Villefort.

Le conseil municipal attribue une participation de 50 € par enfant.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

4- Autorisation installation traitement UV sur les réseaux d'eau potable de Pontails Village, de Besses et du Bouchet de la Lauze :

Le Maire propose d'installer un dispositif de traitement UV sur chacune des unités de distribution d'eau potable : Pontails village, Besses et Le Bouchet de la Lauze. Le Conseil Municipal prend connaissance du devis reçu du SDEE de la Lozère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE la mise en place de traitement UV sur les réseaux d'eau de Pontails, de Besses et du Bouchet de la Lauze.

CONFIE les travaux au SDEE de la Lozère pour un montant de 77 000 € ht.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

5- Autorisation de réalisation d'une cartographie du réseau d'eau potable avec le SDEE

Le Maire propose la création d'une cartographie précise du réseau potable. Le conseil municipal prend connaissance de la proposition du SDEE de la Lozère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

CONFIE la réalisation des plans des réseaux d'eau potable au SDEE de la Lozère pour un coût total de 14 260 € ht.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

6- Autorisation de se substituer au droit de préemption départemental pour les Espaces Naturels Sensibles de Pontails :

Monsieur le Maire expose,

Au cours de sa séance du 29 juin 2007, le Conseil Départemental du Gard a délibéré afin d'adopter l'Inventaire des Espaces Naturels Sensibles du Gard et l'Atlas cartographique associé, ainsi que la définition des aides départementales et l'organisation du droit de préemption départemental.

Ainsi, sur l'ensemble du territoire gardois, 140 sites ont été identifiés à partir des critères indiqués à l'Article L. 215-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Au cours de sa séance du 14 septembre 2017, le Conseil Départemental du Gard a approuvé le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) dans le but de conforter le réseau des Espaces Naturels Sensibles Départementaux existants (acquis par le Département), de faire du patrimoine naturel un atout de développement des territoires et de consolider une politique partenariale et transversale de la préservation des espèces et de leurs milieux de vie.

S'agissant de la Commune de Pontails-et-Brésis, parmi les sites retenus à l'Inventaire des espaces naturels sensibles du Gard figurent les sites n° 37 « Gorges du Chassezac et de la Borne » d'enjeu local et n° 85 « Haute vallée de la Cèze et du Luech » d'enjeu prioritaire.

D'une part, sur ces périmètres qui englobent tout le territoire communal, ont été identifiés des valeurs liées à la biodiversité (sites Natura 2000 directives Habitats et Oiseaux), des enjeux de protection de la tête de bassin versant (ripisylve et boisement importants pour la rétention de l'eau et l'écrêtement des crues) et de qualité des paysages (variété d'éléments structurants : terrasses, pelouses et milieux ouverts, ripisylves des cours d'eau et reliefs marqués) qui soutiennent la mise en œuvre d'un outil de protection des espaces naturels sensibles tel que définie par les Articles L. 113-8 à L.113-14 du Code de l'Urbanisme.

D'autre part, La Commune de Pontails-et-Brésis impulse et accompagne des dynamiques territoriales partenariales dans les domaines de l'agriculture, de la préservation de la biodiversité et de sa connaissance ; elles constituent des opportunités à agir.

Ainsi, outil foncier et dynamique territoriale convergent au bénéfice de la sauvegarde des enjeux spécifiques du territoire communal :

- Une étude sur le devenir de l'agriculture dans le cadre des projets « Terra Rural » a permis de mettre en lumière le potentiel important de la commune en matière d'agriculture et les impératifs de préservation de l'espace agricole et de l'activité dans le contexte de la forte croissance du prix du foncier qui ne favorise pas l'accessibilité aux agriculteurs :
 - Des prairies de fauche dans la vallée de la Cèze présentant un intérêt écologique fort,
 - Des milieux à ouvrir, à entretenir ou à reconquérir suite à la colonisation des espaces par les pins, et au regard du risque incendie dans le contexte du réchauffement climatique et celui des obligations réglementaires qui en découlent,
 - L'importance particulière de la ressource en eau sur la commune située au pied du Mont Lozère en tête de bassin versant, constituant un aspect favorable à la mise en place d'activités de maraîchage et d'arboriculture,
 - Une Châtaigneraie moins touchée que dans la plaine par le Cynips et l'Encre et donc encore préservées en raison de l'altitude.
- Un partenariat avec le Parc National de Cévennes, dans le cadre de la convention d'application de la Charte du Parc et portant des engagements et des projets très structurants :
 - Développer la trame de vieux bois, Intégrer des arbres d'intérêt écologique, des îlots de sénescence, et des forêts en libre évolution, dans la gestion des propriétés communales ou sectionales boisées en lien avec l'établissement public, et pour celles relevant du régime forestier, avec l'ONF, lors de la révision des Plans d'aménagement forestiers,
 - Utiliser les espaces sous maîtrise foncière pour favoriser la biodiversité (maintien de pratiques agroécologiques, trame de vieux bois et autre développement d'actions issues des ABC).
- Un Atlas de la Biodiversité Intercommunal soutenu avec la Commune voisine de Saint-André-Capcèze, présentant des enjeux similaires à notre territoire et qui a donné lieu à la réalisation :
 - D'une cartographie des espèces végétales et animales de la commune, permettant de compléter les données existantes, et qui fait montre de la richesse des communes,
 - D'animations permettant d'améliorer et de partager la connaissance sur les espaces et les espèces d'intérêt écologique, de sensibiliser les habitants, le public scolaire et les usagers des deux communes aux enjeux environnementaux sur des thématiques simples et évocatrices : papillons, libellules, chauve-souris, prairies de fauche, rivières, jardins, greffe des arbres, biodiversité forestière, plantes comestibles, approche culturelle etc.
 - D'un plan d'action partagé qui sera mis en place pour la préservation de la biodiversité.

- Un partenariat avec le Centre National de la Propriété Forestière Occitanie Antenne départementale du Gard pour la sensibilisation des propriétaires fonciers concernant la gestion des forêts selon la méthode de la coupe irrégulière, des pratiques respectueuses des valeurs forestières et la gestion des boisements de pins.

Il est aussi rappelé que la législation relative aux Espaces Naturels Sensibles a été instituée dans un but de préservation et de mise en valeur des milieux naturels, des sites, des paysages ainsi que des champs naturels d'expansion des crues.

Elle permet aux collectivités territoriales qui en ont la compétence de conduire une politique active en la matière.

Le Département, et à défaut la Commune ou l'EPCI compétent, peuvent ainsi exercer un droit de préemption sur tout terrain ou ensemble de droits sociaux donnant vocation à l'attribution en propriété ou en jouissance de terrains qui font l'objet d'une aliénation, à titre onéreux, sous quelque forme que ce soit.

Les échanges d'immeubles ruraux situés dans les Zones de Préemption délimitées au titre des Espaces Naturels Sensibles, réalisés dans les conditions prévues au titre 1er du Livre I du Code Rural, ne sont pas soumis à ce droit. De même, la cession de droits indivis n'entre pas dans le champ d'application du droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles.

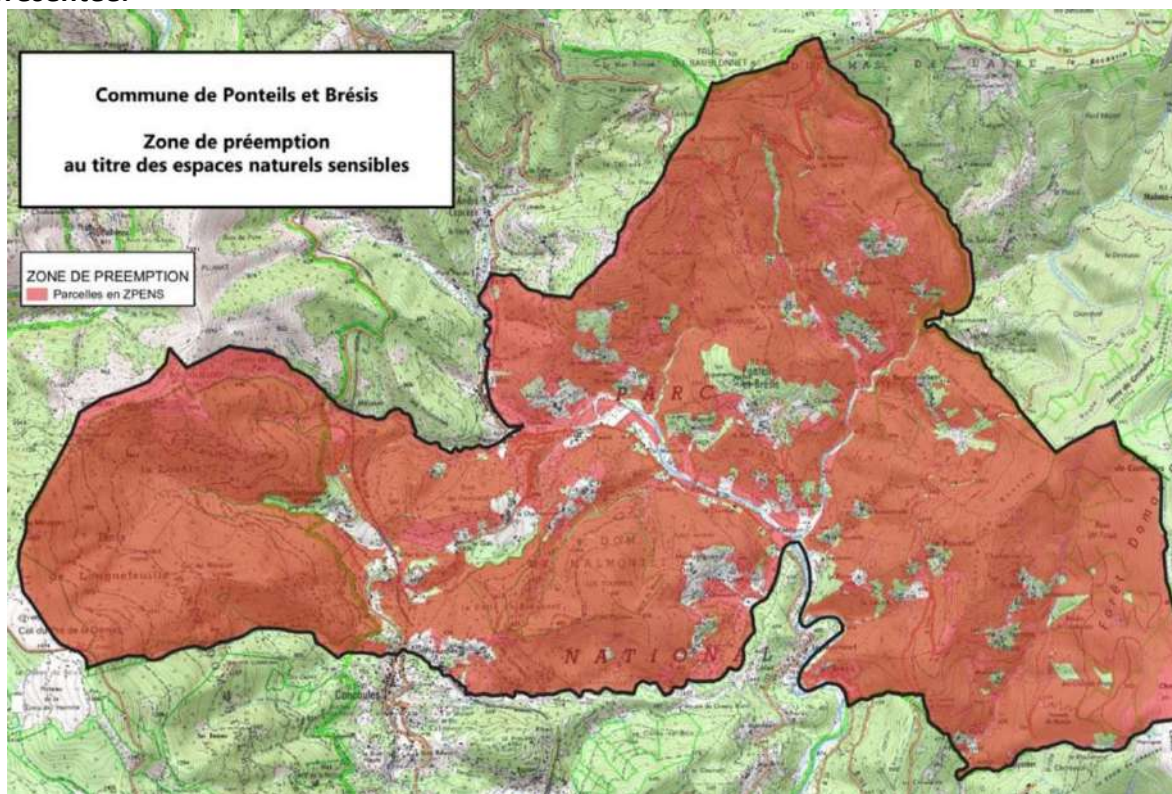
L'exercice de ce droit reste bien entendu facultatif.

Par ailleurs, les parcelles ainsi acquises devront faire l'objet d'une ouverture au public dans les dix ans à compter de leur date d'acquisition et devront être gérées et entretenues conformément à l'esprit des Espaces Naturels Sensibles (voir Article L. 215-1 et suivants du Code de l'Urbanisme).

Les actes d'acquisition devront expressément faire mention de cette dernière phrase.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE la Zone de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles qui lui est présentée.



Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 0

7- Présentation et vote du plan d'action de l'ABC :

Suite au déroulement des animations et des inventaires réalisés dans le cadre de l'atlas de la biodiversité intercommunal, conduit avec Saint André Capcèze avec l'accompagnement du Parc National des Cévennes et le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité, il est demandé au conseil municipal d'approuver le plan d'actions joint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
APPROUVE le plan d'action ci-joint.

MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES

Type d'action	Titre	Descriptif détaillé	Espèces et habitats cibles	Secteur concerné	Acteurs concernés	Quand	Faisabilité technique	Niveau de priorité	
MA 1	Mobilisation/collaboration de partenaires	Economiser les ressources en eau pour préserver les écosystèmes aquatiques	Développer un plan d'actions comprenant : - un diagnostic de la consommation actuelle (volumes prélevés, origines, sensibilité écologique des ressources, actions d'économies déjà appliquées...) - des actions de sensibilisation des habitants et acteurs économiques pour économiser l'eau - la poursuite de l'inventaire des zones humides (en mode participatif) - des actions de soutien aux bonnes pratiques (toilettes sèches, citernes d'eau de pluie, mousses...) et une prise en compte de la biodiversité dans la gestion/création des captages	Ecrevisse à pattes blanches, poissons, amphibiens, libellules, plantes des zones humides...	Vallée de la Cèze et petites zones humides réparties dans un peu sur tout le territoire	Mairies, Communauté de communes (gestionnaire de réseau en 2026), ABCèze (travail déjà sur le sujet), départements pour les schémas départementaux AEP, acteurs économiques et habitants, voir conseils SPANC	3 à 5 ans	En partenariat avec les acteurs de l'eau	1
MA 2	Sensibilisation / formation	Informers les riverains de la Cèze sur la biodiversité, sur leurs droits et obligations	Format à préciser : Réunion publique et sortie après invitation aux propriétaires ? (Modèle appliqué à Florac) ou autre modalité. Groupe de travail à constituer pour avancer sur ce sujet ?	Ecrevisse à pattes blanches, loutre, poissons et insectes aquatiques, flore des rives et plantes exotiques envahissantes	Vallée de la Cèze et affluents	Mairies, ABCèze (travail déjà sur le sujet), PNC et site Natura 2000 (sur la biodiversité), FD de pêche	1 à 3 ans	En partenariat avec les acteurs de l'eau	1
MA 3	Sensibilisation / formation	Sensibiliser et former au problème des plantes exotiques envahissantes	Liste des espèces exotiques connues dans le rapport ABC	Ensemble du territoire communal	Mairies, ABCèze/Racines/PNC pour les aspects biologiques, FREDON Occitanie	1 à 3 ans	Dans les années qui viennent	En partenariat avec les acteurs de l'eau	1

MILIEUX FORESTIERS

Type d'action	Titre	Descriptif détaillé	Espèces et habitats cibles	Secteur concerné	Acteurs concernés	Quand	Faisabilité technique	Niveau de priorité	
F1	Mobilisation, Collaboration de partenaires	Faire le bilan des actions engagées avec le CNPF	Réaliser une enquête auprès des propriétaires forestiers ayant engagé des démarches avec le CNPF pour identifier les difficultés éventuelles appréhender les conséquences pour la biodiversité	Habitats et espèces forestiers	Ensemble des espaces boisés des 2 communes	Mairies, CNPF, propriétaires privés	Après la 1ère phase d'actions (mi-2024 pour Pontetils)	Réunion publique	Dans 2 ans
F2	Mobilisation, Collaboration de partenaires	Engager/adapter le plan d'actions suite au en fonction du bilan	Encourager l'instauration d'actions qui allient gestion forestière-protection de la biodiversité (coopération CNPF PNC Natura 2000, pour compléter le diagnostic avec des données de l'abc) et améliorations éventuelles à porter après le bilan	Habitats et espèces forestiers	Ensemble des espaces boisés des 2 communes	Mairies, CNPF, propriétaires privés	Après le bilan	En cours	En cours
F3	Mobilisation, Collaboration de partenaires	Anticiper la création des pistes DFCl et d'exploitation forestière en fonction des enjeux de biodiversité (Plan de massif au niveau de la com respectant les enjeux de biodiversité)	Se référer aux enjeux de biodiversité mis en évidence dans l'ABC pour planifier la création de nouvelles pistes	Habitats et espèces forestiers	Ensemble des espaces boisés des 2 communes	Mairies, communauté de communes, entreprises forestières, ONF...	A définir	Nécessité de partenariats	3 à 5 ans
F4	Sensibilisation, actions de formation	Informers les propriétaires privés de l'importance des îlots de sénescence/du bois mort pour la biodiversité forestière	Organiser réunions d'information/sorties sur le terrain autres outils de communication (mailings, gazette municipale...)	Habitats et espèces forestiers	Territoire de la commune	Mairie	A définir	Information communale faisable aisément	3 à 5 ans
F5	Chantiers et actions concrètes	Mettre en place des îlots de sénescence au sein des forêts communales	Soumettre la création d'îlots de sénescence dans les forêts communales à délibération du conseil municipal	Habitats et espèces forestiers	Territoire de la commune	Mairie	A définir	Approche à définir	3 à 5 ans
F6	Mobilisation/collaboration de partenaires	Réaliser un état des lieux de l'existant et, le cas échéant, un diagnostic complémentaire économique/écologique sur les châtaigneraies	Réaliser une étude bibliographique/des enquêtes auprès des organismes impliqués dans la filière sur les aspects économiques/écologiques	Châtaigneraies	Châtaigneraies de la commune	Mairies, PNC, SHVC, Chambres d'agriculture, associations...	A définir	Approche technique à définir	3
F7	Sensibilisation/formation	Pérenniser les actions de formation à la greffe, taille, sur le terrain. En profiter pour encourager les variétés locales anciennes et la biodiversité	Réaliser des journées de formation à la greffe, taille, sur le terrain. En profiter pour encourager les variétés locales anciennes et la biodiversité	Vergers, châtaigneraies, variétés anciennes locales	Territoire communal	Mairies, associations (renouveau de la pomme, racines de terriens...)	Printemps, automne	Printemps automne 2024 Selon partenariat avec les associations	Dans les deux années qui viennent
F8	Sensibilisation/formation	Apporter un conseil sur la gestion post-coupe forestière (gestion des rémanents en lien notamment avec OLD, espèces à planter ou non, modalités d'éclaircie...) A fusionner avec l'action CNPF	Organiser réunions d'information/sorties sur le terrain autres outils de communication (mailings, gazette municipale...)	Habitats et espèces forestiers et des coupes forestières	Ensemble des espaces boisés de la commune	Mairies, CNPF, propriétaires privés	A définir	Partenariat en cours avec le CNPF	En cours et à prolonger dans les années à venir
F9	Mobilisation/collaboration de partenaires	Encourager la création d'une filière bois locale (bois d'œuvre/bois de chauffage) A envisager comme suite à l'action CNPF	Favoriser la création de débouchés locaux pour le bois local (remplacement par des chaudières à bois dans les bâtiments communaux, encourager les circuits courts pour les matériaux de construction...)		Commune	Mairies, CNPF, propriétaires privés, entreprises forestières et du bâtiment...	A définir	Mobilisation des partenaires et de la commune	3 à 5 ans

MILIEUX AMENAGES BATI / JARDINS

	Type d'action	Titre	Descriptif détaillé	Espèces et habitats cibles	Secteur concerné	Acteurs concernés	Quand	Faisabilité technique	Niveau de priorité
MA 1	Sensibilisation, formation	Sensibiliser aux impacts des rejets domestiques et accélérer la mise aux normes des bâtiments non équipés	Développer un plan d'actions comprenant : - une relance des propriétaires d'équipements qui ne sont pas équipés ou pas aux normes (sur la base des diagnostics du SPANC), trouver une façon d'accélérer ces travaux - une sensibilisation des habitants aux pollutions chimiques qui ne sont pas forcément "traitables" (perturbateurs hormonaux, produits chimiques...)	Espèces et habitats aquatiques	Commune	Mairie et SPANC	3 à 5 ans	A voir avec le SPANC	2
MA 2	Chantiers et actions concrètes	Améliorer la gestion des espaces verts et des bords de routes	Réaliser un inventaire dans les espaces publics et privés (sur base du volontariat comme dans un avis de recherche) par exemple avec un stagiaire. Sensibiliser les propriétaires au rôle de ces arbres pour la biodiversité (coléoptères, chauves-souris, oiseaux...) et faire des préconisations pour les protéger dans le respect des conditions de sécurité.	Espèces liées aux gros arbres et au vieux bois (lichens, chauves-souris, oiseaux...)	Commune	Mairie, ONF, CNPF, PNC	3 à 5 ans	Avec le soutien des acteurs concernés	2
MA 3	Amélioration de la connaissance	Améliorer la connaissance de certaines espèces via des avis de recherche	Cibler des espèces qui vivent proche des humains et qui peuvent bénéficier d'actions : Chauves-souris dans les bâtiments, oiseaux des façades, vers luisants pour le sujet de la pollution lumineuse...	Diverses espèces à enjeu	Commune	Mairies, Site Natura 2000, PNC, acteurs naturalistes selon les sujets	En continu	Avec le soutien des acteurs concernés	2
	Chantiers et actions concrètes	Améliorer la gestion des espaces verts et des bords de routes	Améliorer la gestion des espaces verts et des bords de routes pour en faire des lieux de démonstration vis à vis des habitants. Plusieurs axes sont proposés : - établir un plan de gestion différenciée sur la commune - travailler avec le conseil départemental pour améliorer la gestion des terrains routiers (bords de routes et aussi espaces de réserves foncières potentiellement importants) - proposer des informations ou des animations aux habitants avec des explications sur le travail effectué par les agents publics. Valoriser leur travail et présenter des actions "concrètes" applicables aussi chez les particuliers (gestion des pelouses, entretien des trottoirs et espaces minéralisés sans produits chimiques, taille des arbres, fabrication et pose de nichoirs et hôtels...)	Biodiversité au sens large	Commune	Mairies, conseils départementaux, communauté de communes, acteurs de l'écologie pour des conseils (PNC, ABCèze, Racines de terriens...)	3 à 5 ans		3

MILIEUX OUVERTS, SEMI OUVERTS ET ROCHEUX

	Type d'action	Titre	Descriptif détaillé	Espèces et habitats cibles	Secteur concerné	Acteurs concernés	Quand	Faisabilité technique	Niveau de priorité
MO 1	Mobilisation/collaboration de partenaires	Conservier les prairies de fauche	Aujourd'hui les prairies sont bien fauchées par des agriculteurs et propriétaires particuliers (le foin est recherché). Forte pression foncière avec des espaces qui deviennent des propriétés secondaires et ne sont plus fauchés. Il est donc proposé d'organiser une veille et de mener différentes actions pour préserver l'activité agricole sur le territoire : - continuer à collaborer avec la SAFER pour assurer une veille et une sélection des acheteurs, poursuivre la collaboration avec la cc du Mont-Lozère (accès logiciel) - mener à son terme la demande de délégation du droit de préemption ENS (départemental) pour que la commune puisse voir les ventes et se positionner si nécessaire (en lien avec l'action MO4 pour identifier les prairies les plus patrimoniales)		Prairies de fauche, flore, pollinisateurs, orthoptères, oiseaux des milieux ouverts	Commune SAFER, SMHVC, CC du Mont-Lozère	Annuellement		1
MO 2	Sensibilisation ou information	Informier les propriétaires fonciers, les habitants des aides mobilisables pour gérer les milieux ouverts et les entretenir ou les réouvrir (Natura 2000, PNC, etc) et informer les habitants des financements obtenus et de leur usage	Salle communale, communication par la mairie, suite à concertation avec les acteurs professionnels concernés			Commune	Autant que de besoin	Vœux du maire	2
MO 3	Chantiers et actions concrètes	Mettre en place un plan de fauche tardive le long des voies communales (à fusionner avec les milieux aménagés)	Avec les agents communaux, dans la mesure où leur plan de charge le permet			Commune	Annuellement	Selon plan de charge	
	Amélioration de la connaissance	Poursuite des inventaires (suivi)	Avec l'aide de la commune	Prairies de fauche	Prairies de fauche	SMHVC à voir avec Juan Pablo			2
	Sensibilisation, formation	Animations sur ce qui est connu	Animation à destination des habitants, du grand public, à l'initiative des communes	Prairies de fauche	Prairies de fauche	communes avec SMHVC ou racines de terriens			2

ACTIONS TRANSVERSALES

Type d'action	Titre	Descriptif détaillé	Espèces et habitats cibles	Secteur concerné	Acteurs concernés	Quand	Faisabilité technique	Niveau de priorité
Espaces Naturels Sensibles	Espaces Naturels Sensibles	Transfert du droit de préemption du Dpt vers la commune	Foncier	Tous en dehors des habitats et du périmètre défini	Commune de Ponteil-et-Brèsis, conseil départemental du Gard, PNC, SMHVC	2023-24	En cours	1
Education	Education à la préservation de la biodiversité	Favoriser, encourager, soutenir les actions en faveur de la biodiversité conduites par l'école Vielvic qui accueille des enfants de Ponteil	Espèces ciblées en fonction des projets	Ponteil et ST André	Commune et partenaires PNC, SHMVC, ABCEZE, Racines de Terriens, A pas de Loup, OFB, APE...	annuellement	Financements à flèche en fonction des crédits PNC et Natura 2000 Accompagnement technique communal	1
Gouvernance	Suivi global et animation du plan d'action : Point régulier entre les deux communes pour le suivi de l'ABC	Il est proposé de maintenir des rencontres régulières entre les deux équipes pour partager les informations et coordonner les actions. Ce sera aussi l'occasion de garder un contact avec les principaux partenaires et de solliciter leurs avis techniques selon les sujets à l'ordre du jour (conseils sur les modalités d'actions, partenariats et financements possibles, informations actualisées sur la biodiversité...). Note : Il est rappelé que la mise en œuvre des actions ABC entre tout à fait dans le cadre d'utilisation de la "dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales" versée annuellement, par l'Etat, aux communes.		Communes de Ponteil et Saint André	Communes PNC, SMHVC, OFB, ABCEze...	Annuellement	En cours	2
Partenariat	Solliciter les partenaires privilégiés en cas de besoin	Racines de Terriens, Vincent Carrère, PNC, OFB, CNPF, Abeze, SHMVC...			Commune			
Communication	Document grand public	Réaliser un document grand public à destination des habitants qui fasse part des espèces emblématiques, des grands enjeux, et des actions concrètes que les communes vont engager			PNC, cabinet d'études, communes	2024		2
Financier Communication	Affecter les financements obtenus de Natura 2000 et du PNC pour la commune aux actions du plan d'action et communiquer sur ces actions et leur financement	La commune fléchera le financement des actions prévues dans le cadre du plan d'action sur la subvention allouée annuellement par le PNC et Natura 2000			Commune	Lors de la réalisation du plan d'action	Sur validation par le conseil municipal des actions proposées	1

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

8- Autorisation de relancer l'étude de faisabilité de maisons des aînés à Planzolles :

Le Conseil Municipal souhaite relancer les études de faisabilités de construction de maisons adaptés PMR sur le terrain communal situé à Planzolles.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

9- Autorisation demande de subvention pour l'installation de bâches de stockage d'eau :

Le Conseil Municipal donne son accord pour faire des demandes de financements pour l'installation de bâches de stockage d'eau.

10- Informations et Questions diverses :

Composteur :

Il est possible d'acheter des bacs de compostage auprès de la communauté de communes.

Vœux du Maire :

Samedi 20 janvier à 19h00.

La séance est levée à 21h00.